



Poliez-Pittet, le 14 novembre 2011

Au Conseil général de Poliez-Pittet

Préavis municipal No 11-2011 Budget 2012

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Conformément au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous soumettons à votre approbation le budget pour l'année 2012 qui présente un résultat déficitaire de CHF 150'140.-. L'excédent de charges est en augmentation de CHF 53'330.- comparé à celui de 2011.

Les budgets communaux sont directement liés aux dépenses thématiques calculées et imposées par les services de l'Etat. La part de manœuvre des communes devient de plus en plus restreinte. Cette année, notre budget est surtout plombé par le coût de la réforme policière mis à la charge des communes dès 2012 et la défense contre l'incendie. En effet, notre participation à la réforme policière, selon le SECRI (Service des communes et des relations institutionnelles) sera de CHF 50'700.- et, concernant la défense contre l'incendie, le coût nouveau pour le SDIS (Service de défense incendie et secours) régional du Gros-de-Vaud sera de CHF 19'200.- De plus, nous devons aussi être prudents dans l'estimation des rentrées fiscales, au vu de la conjoncture économique actuelle.

Le système péréquatif état-communes subit, à nouveau, une balance. Elle est de 2 points en sus pour les communes, influençant nos prévisions. Il est à noter que les données de la facture sociale et de la péréquation subiront des variations au décompte final à cause des paramètres financiers de l'ensemble des communes vaudoises.

Voici quelques informations détaillées d'éléments particuliers de ce budget :

1. Administration générale

Le nouveau tarif des indemnités des municipaux pour la législature 2011-2016 accuse une augmentation de CHF 5000.- (102.300.0)

Notre participation aux charges des transports publics (110.351.7), selon le service de la mobilité, reste inchangée à CHF 25'000.-.

Un nouveau compte a été ouvert (150.351.0 – Ecole de Musique) suite à l'entrée en fonction de la Loi sur les écoles de musique (LEM) dès le 1^{er} août 2012.

2. Finances

Les évaluations fiscales en général et des sociétés ont été calculées en fonction des comptes 2010 et des rentrées 2011 déjà connues (210.400.1 à 210.401.2).

Au niveau de la péréquation, selon l'ASFICO (autorité de surveillance des finances communales), on nous annonce une augmentation de la part reçue (220.452.0). Le retour prévu sur plafonnement thématique (220.452.2) est plus bas de CHF 15'300.- comparé au budget 2011.

Nous vous rappelons que ces valeurs ne sont que des estimations.

3. Domaines et bâtiments

La remise en état de la cabane des bûcherons a été reportée sur le présent budget, les travaux n'ayant pas pu être réalisés en 2011 (320.314.2).

Les travaux de régénération du gazon du grand terrain de football ont été réalisés en 2011. Les coûts de l'entretien reviennent au niveau habituel (354.314.0).

4. Travaux

Aucun montant n'a été inscrit sous charge foncière "contribution d'équipement" (420.465.6). Il n'y a pas de projection pour 2012, les charges en rapport avec les constructions, en cours ou à venir dans un avenir proche, ont déjà été facturées.

L'entretien des routes (430.314.2), nécessite un montant pour la réparation de fissures.

Les remboursements de tiers pour déblaiement de la neige (430.435.0) ont été calculés avec les nouveaux tarifs en vigueur dès le 1^{er} janvier 2012.

Une désaffectation partielle du cimetière est prévue pour un montant de CHF 15'000.- (442.314.0)

Pour le poste "Centre de tri et de récupération, entretien" (453.314.1), il est nécessaire de prévoir des rails métalliques sous les bennes afin de protéger l'enrobé et de mettre en place une estrade pour faciliter l'accès de la benne à gazon.

5. Instruction publique et cultes

Les postes enseignement primaire (510.352.2) et enseignement secondaire (520.352.2) sont inscrits en fonction des budgets reçus des différentes instances de l'instruction publique.

6. Police

Comme annoncé dans l'introduction, la réforme policière (610.351.0), nous coûtera CHF 50'700.

En accord avec le conseil de paroisse, la municipalité a pris la décision de rénover la crypte de l'église catholique et d'y installer une climatisation. Elle deviendra sous la responsabilité de la commune et sera mise à disposition, gratuitement, des résidents du village. Elle pourra également être louée pour les habitants de la région (640.314.0 et 640.427.0).

Comme déjà informé plus haut, le SDIS régional du Gros-de-Vaud sera facturé CHF 26.78 par habitant, donc CHF 19'200.- (650.352.0).

7. Sécurité sociale

L'EFAJE (Entraide familiale et accueil de jour des enfants) revient au niveau des coûts de 2010 (710.352.4).

La facture sociale (720.351.0), est légèrement supérieure au budget précédent.

Notre participation à l'AVASAD (Association vaudoise d'aide et soins à domicile) (730.315.0) sera facturée CHF 106.85 par habitant et nous coûtera donc CHF 74'800.- pour 2012, en augmentation de CHF 10'800.- par rapport à 2011.

8. Service des eaux

Les frais d'honoraires et prestations de service (810.318.0) sont limités, l'AIEHJ (Association Intercommunale des eaux du Haut-Jorat) est maintenant en charge de ces coûts pour les puits de captage, la station de pompage et le réservoir.

Conclusions

Tout en devant s'adapter à un certain nombre de participations non maîtrisables à l'échelon communal, la Municipalité s'est efforcée d'établir un budget cohérent.

Malgré un déficit prévisionnel, nous pouvons espérer que des recettes complémentaires viendront améliorer le résultat.

Au terme de ce rapport, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE POLIEZ-PITTET

- vu le préavis municipal
- entendu le rapport de la commission des finances
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

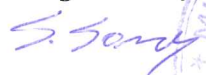
DECIDE

d'adopter le budget pour l'année 2012 tel qu'il a été présenté par la Municipalité.

Préavis adopté en séance de municipalité du 14 novembre 2011.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :
Serge Savoy



La Secrétaire :
Tania Giordano

